

VACCINATION CONTRE LA VARICELLE

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

1 Pourquoi se faire vacciner ?

La varicelle est une maladie infantile courante. Elle est généralement bénigne, mais peut devenir sérieuse, surtout chez les nouveaux-nés et les personnes adultes.

- Le virus de la varicelle peut se transmettre d'une personne à l'autre dans l'air ambiant ou par contact avec le liquide renfermé dans les boutons.
- Le virus entraîne démangeaisons, éruption cutanée, fièvre, et fatigue.
- La maladie peut également entraîner une infection cutanée sévère, des cicatrices, un risque de pneumonie, de lésions cérébrales ou de mort.
- Une personne précédemment atteinte de la varicelle peut, des années plus tard, être atteinte d'une éruption cutanée douloureuse appelée zona.
- Environ 12 000 personnes sont hospitalisées chaque année aux Etats-Unis à la suite de la varicelle.
- Environ 100 personnes meurent chaque année de la varicelle aux Etats-Unis.

Le vaccin contre la varicelle peut prévenir la maladie.

Dans la plupart des cas, les personnes vaccinées contre la varicelle ne contractent pas la maladie. Cependant, si une personne vaccinée contracte la maladie, c'est généralement sous une forme extrêmement bénigne. Le patient présente alors généralement moins de boutons, a rarement de la fièvre et se rétablit plus rapidement.

2 Qui doit être vacciné contre la varicelle, et quand ?

- ✓ **Les enfants doivent recevoir une dose du vaccin entre 12 et 18 mois ou, s'ils n'ont jamais eu la varicelle, à n'importe quel âge après 18 mois.**

Les personnes non vaccinées avant l'âge de 13 ans ou plus doivent recevoir **2 doses**, espacées de 4 à 8 semaines.

Demandez conseil à votre médecin ou infirmière.

Le vaccin contre la varicelle peut être administré en même temps que d'autres vaccins.

3 Certaines personnes ne doivent pas recevoir le vaccin contre la varicelle, ou doivent attendre

- Les personnes ayant été victimes d'une réaction allergique presque mortelle à la **gélatine**, à l'antibiotique **néomycine** ou à la **première dose du vaccin** (pour ceux qui doivent recevoir une deuxième dose du vaccin) ne doivent pas recevoir l'immunisation.
- Les personnes atteintes d'une maladie sérieuse ou grave lors de la vaccination doivent attendre d'être guéries avant de recevoir une injection.
- La femme enceinte ne doit recevoir le vaccin contre la varicelle qu'après l'accouchement. Il est important d'attendre au moins 1 mois après la vaccination avant de concevoir.
- Certaines personnes doivent consulter leur médecin à propos de la vaccination :
 - Toute personne atteinte du SIDA, d'une infection VIH ou de tout autre déficience immunitaire
 - Tout patient recevant un traitement susceptible de diminuer son système immunitaire, tel qu'un traitement par stéroïdes d'une durée de 2 semaines ou plus
 - Toute personne atteinte d'un cancer
 - Toute personne recevant un traitement anticancéreux sous forme de chimiothérapie ou de radiothérapie
- Toute personne ayant récemment été transfusée ou ayant reçu un autre produit sanguin doit consulter son médecin avant de recevoir le vaccin contre la varicelle.

Demandez conseil à votre médecin ou infirmière.

4 Quels sont les risques du vaccin contre la varicelle ?

Comme tous les médicaments, les vaccins peuvent entraîner des réactions allergiques graves. Le vaccin contre la varicelle comporte très peu de risques graves.

Le vaccin contre la varicelle comporte beaucoup moins de risques que la maladie elle-même.

La plupart des personnes qui reçoivent le vaccin ne manifestent aucune réaction.

Problèmes bénins

- Douleur ou gonflement au site d'injection (environ 1 cas sur 5 chez les enfants, et peut atteindre 1 cas sur 3 chez les adolescents et les personnes adultes)
- Fièvre (1 cas sur 10, ou moins)
- Légère éruption cutanée pouvant se déclarer un mois après l'injection (1 cas sur 20, ou moins). Il est alors possible que la personne vaccinée transmette la maladie à d'autres personnes de son entourage, cependant cela est *extrêmement rare*.

Problèmes d'ordre modéré

- Convulsions (mouvements saccadés ou regard fixe) occasionnées par la fièvre (moins d'1 cas pour 1 000 doses administrées).

Problèmes sérieux

- Pneumonie (très rare)
- D'autres troubles graves tels que des réactions cérébrales graves ou un dénombrement insuffisant des hématies se sont produits à la suite de la vaccination contre la varicelle. Cependant, ces réactions sont si rares qu'il a été impossible de déterminer si elles sont liées ou non au vaccin. Si tel est le cas, ces réactions sont extrêmement rares.

5 Que faire en cas de réaction sérieuse ou grave ?

Quels sont les symptômes à surveiller ?

Tout symptôme qui sort de l'ordinaire, tel que réaction allergique sérieuse, fièvre élevée ou changement dans le comportement. Les signes d'une réaction allergique comprennent difficultés respiratoires, voix enrouée ou respiration sifflante, éruption cutanée, pâleur, faiblesse, accélération du rythme cardiaque ou étourdissement dans les minutes ou les quelques heures qui suivent l'injection. Les cas de fièvre ou de convulsions peuvent survenir de 1 à 6 semaines après l'injection.

- Contactez un médecin ou emmenez immédiatement la personne chez un médecin.
- Expliquez au médecin ce qui c'est passé, la date et l'heure de la réaction et de la vaccination.
- Demandez à votre médecin, à une infirmière ou au service santé de remplir un formulaire VAERS (rapport de réaction adverse à la vaccination) ou contactez VAERS directement au **1-800-822-7967**.

6 Le programme national d'indemnisation en cas de réaction adverse à un vaccin

Pour les situations extraordinaires où un enfant ou sa famille est victime d'une réaction adverse provoquée par un vaccin, un programme fédéral a été créé afin d'apporter une aide financière aux personnes ayant subi une réaction adverse provoquée par un vaccin.

Pour obtenir des informations supplémentaires à propos du programme national d'indemnisation en cas de réaction adverse à un vaccin, téléphonez au **1-800-338-2382** ou consultez le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.hrsa.gov/osp/vicp/>

7 Pour en savoir davantage

- Demandez à votre médecin ou infirmière de vous remettre un dépliant sur le vaccin ou de vous suggérer d'autres sources d'informations.
- Contactez le programme d'immunisation du département pour la santé publique de votre communauté ou de votre état.
- Contactez les centres CDC pour le contrôle et la prévention des maladies :
 - Call 1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)
 - Consultez le site Internet du programme national d'immunisation à l'adresse suivante : <http://www.cdc.gov/nip>



U.S. DEPARTEMENT OF HEALTH & HUMAN SERVICES
Centers for Disease Control and Prevention
National Immunization Program

